Charte des droits et libertés de la personne accueillie

1 Principe de non-discrimination

2 Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

3 Droit à l'information

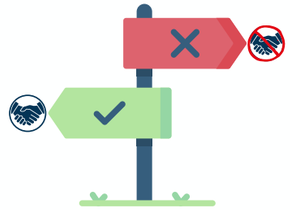

4 Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

5 Droit à la renonciation

6 Droit au respect des liens familiaux

7 Droit à la protection

8 Droit à l'autonomie

9 Principe de prévention et de soutien

10 Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

11 Droit à la pratique religieuse

12 Respect de la dignité de la personne et de son intimité

APPROUVÉ

Par les stagiaires de Transition Jeunes, le 30 mars 2026.